



15 cdd en 4 ans est-ce légal?

Par **malofred**, le **20/03/2008** à **12:43**

Bonjour,

Je suis en contrat à l'Université de Pau depuis 4 ans. J'ai signé environ une quinzaine de contrat et toujours pas d'embauche en vue.

Quels sont mes droits?

Ont-ils le droit?

Merci pour votre aide